

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

**Séance du mercredi 28 février 2024**

**Délibération N° DE 2024 005**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	29	40
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
40	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, Salle des fêtes de ROZES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par DESENLIS Benoît, SERRALTA Brigitte représentée par COELHO Véronique, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par COUDERC Vanessa, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par CUEILLENS Caroline, CHAULET Anthony représenté par BRANA Véronique, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, VILLENEUVE William, MENAL Pierrette, BRAZZALOTTO Christine, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Isabelle CAILLAVET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation et signature de l'avenant Bourg-Centre de la commune de Vic-Fezensac**

Mme la Présidente indique que le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 19/02/2020 :

- en prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du **31 décembre 2028**,
- en actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune de Vic-Fezensac,
- en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, le PETR Pays d'Armagnac et la Commune de Vic-Fezensac en y associant, entre autres, les services de l'État, le CAUE du Gers, les Chambres consulaires et l'UDAP du Gers.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Vic-Fezensac ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'État. Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays d'Armagnac, dont il est un sous-ensemble.

**Le Conseil communautaire a ACTÉ à l'unanimité le projet d'avenant et a AUTORISÉ Madame la Présidente à le signer.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Présidente de séance

Publié le

Transmis à la Préfecture le



11/03/24

11/03/24

Isabelle CAILLAVET  
Secrétaire de séance